



Grand Conseil  
Secrétariat général  
Pl. du Château 6  
1014 Lausanne

# Résolution

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 16-RES-034

Déposé le : 13.09.16

Scanné le : \_\_\_\_\_

**Art. 136 LGC** La résolution, qui s'exprime sous la forme d'une déclaration ou d'un vœu, porte sur un sujet d'actualité ou sur un objet traité par le GC. Elle peut être déposée par un député, une commission ou un groupe politique. Elle n'a pas d'effet contraignant pour son destinataire. Pour que la résolution soit traitée, il est nécessaire qu'elle soit soutenue par au moins vingt députés. Elle est portée à l'ordre du jour d'une séance plénière et mise en discussion ; elle peut être amendée avant d'être soumise au vote. Jusqu'au vote de la résolution par le GC, l'auteur de celle-ci peut la retirer. Si la résolution est adoptée et qu'elle consiste en un vœu, le CE informe le GC de la suite qui lui a été donnée.

**Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.**

Titre de la résolution

**Halte aux balafres sur Lavaux**

Texte déposé

**Le Grand Conseil vaudois émet le vœux que l'OFROU préserve l'identité et les caractéristiques propres de Lavaux ainsi que la valeur universelle exceptionnelle du site qui est inscrit au Patrimoine mondial de l'Unesco et notamment en respectant les articles 23, 31 et 32 de la loi LLavaux.**

**Art. 23**

1 Tous travaux d'entretien ou de transformation des bâtiments existants ou d'ouvrages divers (murs, routes, etc.) sont exécutés en conformité avec le caractère de l'objet et celui des lieux.

**Art. 31**

1 Tous les aménagements liés à l'entretien et l'extension des réseaux de transport sont étudiés et réalisés de façon à s'intégrer dans le site.

**Art. 32**

1 Les teintes mettant en évidence les volumes et les surfaces, de nature à nuire à l'harmonie du site, sont interdites.

Pour ces raisons nous prions le CE de faire passer le message au niveau Fédéral en vue de rectifier rapidement le tir et ainsi à l'OFROU de respecter notre loi Lavaux en redonnant un visage plus harmonieux de notre Lavaux.

Commentaire(s)

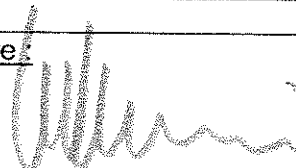
Nous avons fait une loi assez contraignante pour les vigneron et habitants du site de Lavaux et force est de constater que l'OFROU n'en fait qu'à sa tête. En effet, que penser de ces balafres gigantesques que sont les murs de soutènements qui se voient non seulement des vigneron eux-mêmes mais aussi depuis le Léman et pire encore depuis la France voisine.

Si l'on peut comprendre la sécurisation de certains ponts et le renforcement des murs de soutènements, il est par contre inadmissible que ces constructions défigurent ainsi notre Lavaux, site protégé par l'UNESCO.

Nom et prénom de l'auteur :

**Hurni Véronique**

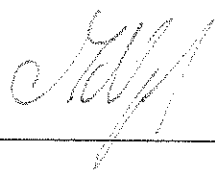
Signature



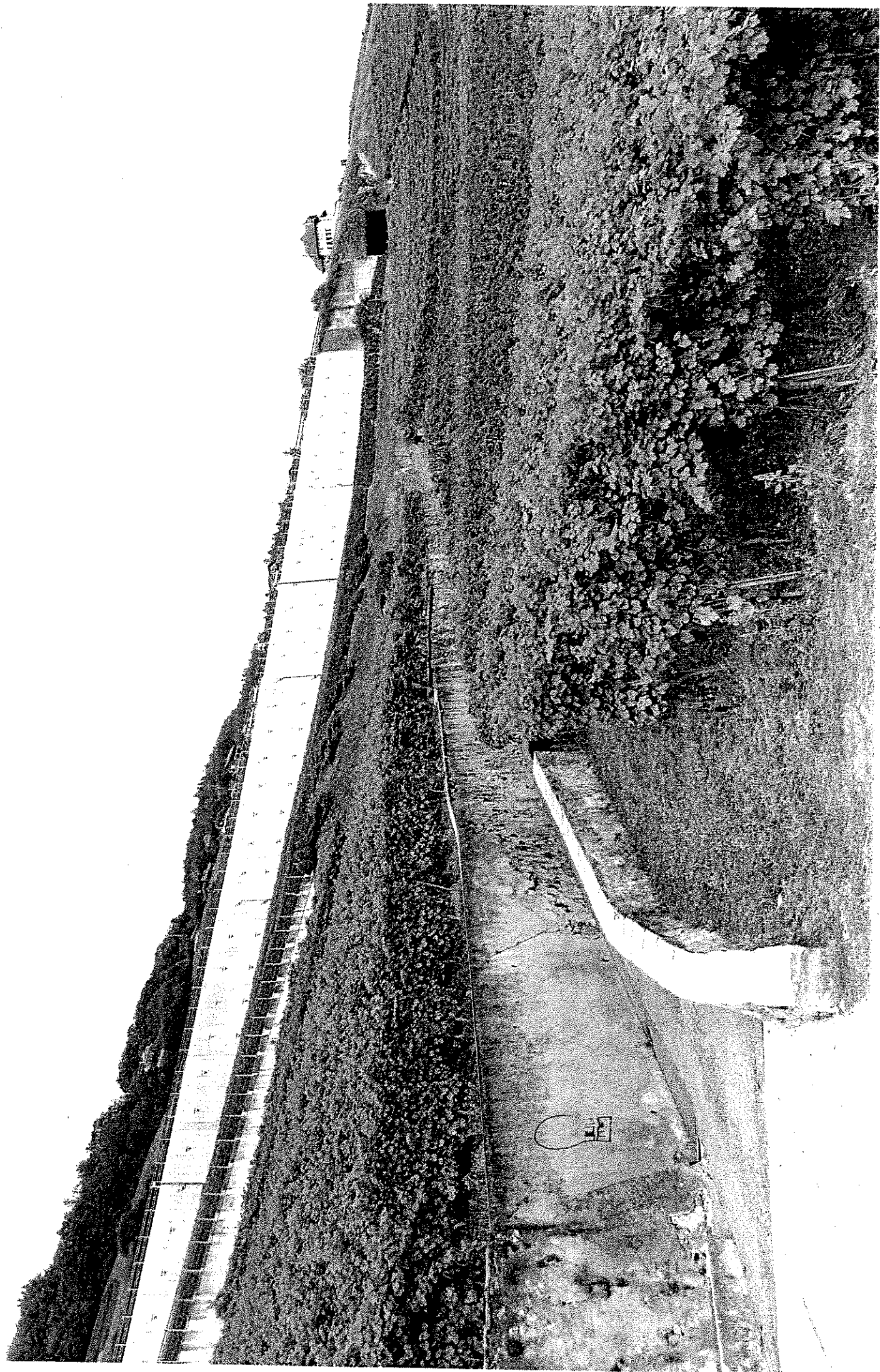
Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s)

**Neyroud Maurice**

Signature(s) :



**Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : [bulletin.grandconseil@vd.ch](mailto:bulletin.grandconseil@vd.ch)**









## Liste des députés signataires – état au 1<sup>er</sup> septembre 2016

Ansermet Jacques

Clément François

Ehrwein Nihan Céline

Attinger Doepper Claire

Clivaz Philippe

Epars Olivier 

Aubert Mireille

Collet Michel

Favrod Pierre-Alain

Baehler Bech Anne

Cornamusaz Philippe

Ferrari Yves 

Ballif Laurent

Courdesse Régis

Freymond Isabelle

Bendahan Samuel


Creteigny Gérald

Freymond Cantone Fabienne

Berthoud Alexandre 

Creteigny Laurence

Gander Hugues

Bezençon Jean-Luc 

Croci-Torti Nicolas

Genton Jean-Marc

Blanc Mathieu 

Crottaz Brigitte

Germain Philippe

Bolay Guy-Philippe 

Cuérel Julien

Glauser Nicolas

Bonny Dominique-Richard 

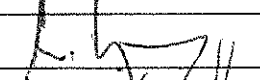
De Montmollin Martial

Golaz Olivier

Bory Marc-André

Debluë François

Grandjean Pierre

Bovay Alain 

Décosterd Anne

Grobéty Philippe

Buffat Marc-Olivier 

Deillon Fabien

Guignard Pierre 

Butera Sonya

Démétriadès Alexandre

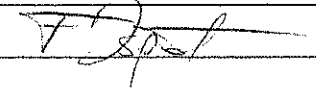
Haldy Jacques

Cachin Jean-François

Desmeules Michel 

Hurni Véronique 

Chapalay Albert

Despot Fabienne 

Induni Valérie

Chappuis Laurent

Devaud Grégory

Jaccoud Jessica

Cherubini Alberto

Dolivo Jean-Michel

Jaquet-Berger Christiane

Cherbuin Amélie

Donzé Manuel

Jaquier Rémy

Chevalley Christine 

Ducommun Philippe

Jobin Philippe

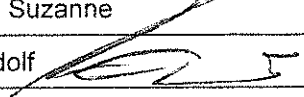
Chevalley Jean-Rémy 

Dupontet Aline

Jungclaus Delarze Suzanne

Chollet Jean-Luc

Durussel José 

Kappeler Hans Rudolf 

Christen Jérôme

Duvoisin Ginette

Keller Vincent

Christin Dominique-Ella

Eggenberger Julien

Kernen Olivier

Liste des députés signataires – état au 1<sup>er</sup> septembre 2016

Krieg Philippe

Oran Marc

Kunze Christian

Pahud Yvan

Labouchère Catherine

Pernoud Pierre-André

Lio Lena

Perrin Jacques

Luisier Christelle

Pillonel Cédric

Mahaim Raphaël

Podio Sylvie

Maillefer Denis-Olivier

Probst Delphine

Manzini Pascale

Randin Philippe

Marion Axel

Rapaz Pierre-Yves

Martin Josée

Räss Etienne

Mattenberger Nicolas

Rau Michel

Matter Claude

Ravenel Yves

Mayor Olivier

Renaud Michel

Meienberger Daniel

Rey-Marion Ailette

Meldem Martine

Rezso Stéphane

Melly Serge

Richard Claire

Meyer Roxanne

Riesen Werner

Miéville Laurent

Rochat Nicolas

Miéville Michel

Romano Myriam

Modoux Philippe

Roulet Catherine

Mojon Gérard

Roulet-Grin Pierrette

Montangero Stéphane

Rubattel Denis

Mossi Michele

Ruch Daniel

Neyroud Maurice

Rydlo Alexandre

Nicolet Jean-Marc

Schaller Graziella

Schelker Carole

Schobinger Bastien

Schwaar Valérie

Schwab Claude

Sonnay Eric

Sordet Jean-Marc

Stürner Felix

Surer Jean-Marie

Thalmann Muriel

Thuillard Jean-François

Tosato Oscar

Treboux Maurice

Trolliet Daniel

Tschopp Jean

Uffer Filip

Urfer Pierre-Alain

Venizelos Vassilis

Voiblet Claude-Alain

Volet Pierre

Vuarnoz Annick

Vuillemin Philippe

Wüthrich Andreas

Wyssa Claudine

Züger Eric